



Communiqué de presse pour la Journée internationale des personnes handicapées

Après une lésion cérébrale, l'inclusion est nécessaire dans tous les domaines de la vie



FRAGILE Suisse s'engage entre autres pour que les personnes concernées puissent vivre de manière autonome.

Lausanne, le 26 novembre 2025 – **Les associations de personnes en situation de handicap et les organisations de patient·e·s telles que FRAGILE Suisse considèrent le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative « Pour l'égalité des personnes handicapées » insuffisant. Mis en consultation fin juin, il ne tient pas compte de la diversité des personnes en situation de handicap et de leurs besoins. À l'occasion de cette Journée internationale des personnes handicapées, FRAGILE Suisse rappelle les préoccupations des personnes atteintes de lésions cérébrales.**

La contre-proposition indirecte à l'initiative sur l'inclusion concerne exclusivement les personnes percevant une prestation de l'assurance-invalidité (AI), ce qui exclue les trois quarts des personnes en situation de handicap, en Suisse. Cette restriction n'est pas pertinente, car de nombreuses personnes avec une lésion cérébrale ne remplissent pas les critères permettant de bénéficier d'une rente AI. En outre, la contre-proposition se limite au logement, qui n'est qu'un des domaines dans lesquels des mesures sont nécessaires pour promouvoir l'inclusion effective des personnes concernées.

FRAGILE Suisse, l'organisation suisse de patient·e·s pour les personnes avec une lésion cérébrale et leurs proches, estime qu'une loi-cadre inclusive doit s'appliquer à toutes les personnes en situation de handicap. Elle doit prévoir des mesures concrètes non seulement en matière de logement, mais aussi en matière de travail, de loisirs et de participation à la vie sociale. Elle doit également tenir compte des handicaps invisibles. Les personnes touchées par une lésion cérébrale ont besoin d'assistance, d'aides techniques, de conseils et d'un soutien adapté qui dépasse la définition de l'invalidité.

Dans sa réponse à la consultation, FRAGILE Suisse demande des mesures claires et variées pour tous les domaines de la vie, en particulier pour le monde du travail, mais aussi un accès plus large aux contributions d'assistance et aux moyens auxiliaires, ainsi que la reconnaissance des organisations de patient·e·s et de proches.

Gabriela Riemer-Kafka, professeure émérite en droit des assurances sociales et droit du travail et membre du comité de FRAGILE Suisse, déclare : « Pour les personnes souffrant d'un handicap, même invisible, la participation signifie partager leur vie privée, professionnelle et sociale avec d'autres personnes et être soutenues dans cette démarche par toutes les mesures nécessaires. »

La réponse complète de FRAGILE Suisse à la consultation (en allemand) : [cliquez ici](#).

Contact

Megan Baiutti, chargée communication et marketing

Bureau romand de communication

FRAGILE Suisse

E-mail : baiutti@fragile.ch

Tél: 079 766 26 76 ou 021 329 02 73



Des questions ?

Sur demande, un membre du comité de FRAGILE Suisse se tient à disposition des médias pour toute question concernant sa réponse au contre-projet indirect du Conseil fédéral.

FRAGILE Suisse et ses associations régionales

Plus de 130 000 personnes vivent en Suisse avec une lésion cérébrale. FRAGILE Suisse et ses 11 associations régionales s'engagent en faveur des victimes et de leurs proches. FRAGILE Suisse offre un service de conseil (Helpline 0800 256 256), l'accompagnement à domicile, des cours et sensibilise le public aux lésions cérébrales. Elle est reconnue d'utilité publique par la fondation ZEWO et dépend principalement de dons privés. Les associations régionales proposent des groupes de parole, des moments de loisirs et poursuivent le travail de sensibilisation. www.fragile.ch/fr